

MAM/DAM
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-253 DU 5 MAI 2000

Chargeant Monsieur Valentin Aditi HOUDE Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de l'intérim de Madame Marina D'ALMEIDA MASSOUGBODJI, Ministre de la Santé Publique pour compter du 05 Mai 2000.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation du 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

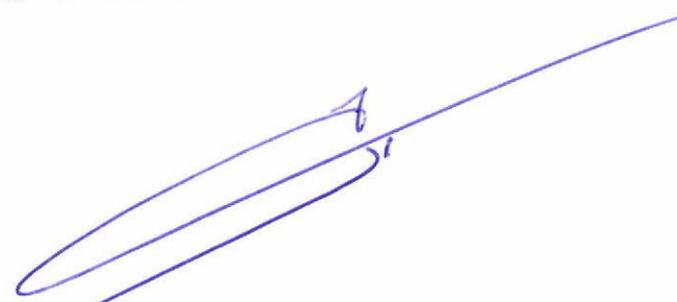
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 05 Mai 2000, Monsieur Valentin Aditi HOUDE Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence de Madame Marina d'ALMEIDA MASSOUGBODJI.

Article 2 .- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Mai 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MECCAG-PDPE -
MMEH 4 - SGG 4 - MSP 6 - AUTRES MINISTERES 16 -
DEPARTEMENTS 6 - JO. 1.-